

Compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2014

Présents : Frédéric Cosson, Evelyne Maillard, Fabrice Honoré, Magali Fardao, Maurice Vinette, Nathalie Arrigoni, Nicole Boulard, Cédric Etiembre, Pascal Gautier, Patrice Honoré, Marie-Christine Moulin, Franck Pohu, Lætitia Yvon

Excusés : David Deboissy (*mandat à Frédéric Cosson*), Patricia Poirier

Ordre du jour :

- **Proposition d'étude par la Safège (Séparation des réseaux rue de Saint-Christophe)**
- **Politique des fonds de concours de la Communauté de communes**
- **Demande de réservation de la salle de sport à la Ccam pour les Temps d'Activités Périscolaires et l'école**
- **Reprise du gymnase et de la salle de sport par la Ccam**
- **Groupement de commandes extincteurs et voirie par la Ccam**
- **Prévisions des travaux pour 2015**
- **Travaux du lotissement**
- **Carrefour du monument aux morts**
- **Réfection du lavoir**
- **Modification d'horaire d'un agent communal**
- **Point sur le service civique**
- **Cérémonie du 11 novembre**
- **Questions diverses**

Proposition d'étude par la Safège

D'éventuels travaux pur la mise en séparatif du réseaux des eaux usées de la rue de St Christophe nécessite une maîtrise d'œuvre (voir conseil municipal du 4 septembre 2014). Monsieur Barrier du syndicat d'eau de Montreuil dit ne pas pouvoir s'en charger.

Le réseau du nouveau lotissement est en séparatif. Il serait judicieux qu'il débouche sur un réseau séparatif dans la rue de St Christophe. Or, le réseau unitaire des eaux usées de la rue de St Christophe est en mauvais état. Il ne peut pas être conservé pour l'évacuation des eaux pluviales dans le cadre de la mise en place d'un réseau séparatif.

Les travaux débiteront au premier semestre 2015.

Monsieur Brochard vient exposer la proposition de maîtrise d'œuvre de la Safège. Cette société a une bonne connaissance du réseau de la commune.

Deux solutions peuvent être proposées :

- conservation d'un réseau unitaire,
- aménagement d'un réseau séparatif nécessitant un nouveau branchement chez les particuliers afin de séparer les eaux usées et les eaux pluviales.

La proposition écrite est communiquée aux conseillers.

Monsieur Pohu demande quel sera le coût d'un raccordement par un particulier. Monsieur Brochard dit qu'il est difficile d'estimer un tel coût ; tout dépend de la nature des travaux à faire (simple tranchée et reprise d'évacuation ou carrelage à casser, mur à traverser...).

La maîtrise d'œuvre concernerait :

- le cahier des charges,
- la consultation des entreprises,
- le suivi des travaux.

Le taux des honoraires est de 6,5 % du montant des travaux.

Monsieur Gautier estime que ce pourcentage est élevé et qu'actuellement, on peut travailler avec des honoraires à 4 %. Il ajoute que lors de la dernière intervention de la Safège, nous n'avons pas été satisfaits et qu'il ne faut pas agir dans la précipitation. Il préconise de mettre en concurrence plusieurs bureaux d'études.

Monsieur le Maire lui demande de fournir des noms d'autres bureaux d'étude. Monsieur Gautier donne le nom d'IRPL. Ce bureau d'étude sera consulté.

Fonds de concours de la communauté de communes

Le Maire expose que le conseil communautaire a voté l'ouverture de fonds de concours à ses communes membres. Chaque commune peut demander, une fois tous les trois ans, un fonds de concours de 50 % du coût d'un projet (toutes subventions déduites) avec un plafond de 24 000 €.

Madame Maillard expose qu'elle a voté contre cette proposition de la Communauté de communes car elle estime que financer des travaux d'intérêt purement communal et en dehors de toute cohérence communautaire va à l'encontre de l'esprit dans lequel ont été créées les communautés de communes.

Le Maire propose au conseil municipal de demander des fonds de concours pour les travaux du réseau des eaux usées de la rue de St Christophe. L'Agence de l'eau pourra également être sollicitée. Le conseil municipal approuve.

Demande de réservation de la salle de sport à la Ccam pour les Temps d'Activités Périscolaires et l'école

Le Maire a adressé un courrier à la Communauté de communes afin de réserver des créneaux horaires pour l'utilisation de la nouvelle salle de sport par les enfants de l'école dans le cadre des temps d'activités périscolaires et des activités sportives avec les instituteurs et institutrices. La Ccam a accepté.

Reprise du gymnase et de la salle de sport par la Ccam

Il s'agit de prendre une délibération approuvant le transfert des compétences concernant le gymnase de Fresnay-sur-Sarthe et la salle de sport de St Aubin à la Communauté de communes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Groupement de commandes pour les extincteurs et la voirie par la Communauté de communes

Il s'agit de prendre une délibération autorisant la commune à adhérer au groupement de commande de la Ccam pour les extincteurs et la voirie. Le Maire rappelle que des travaux de voirie sont prévus rue de la Miotière, rue de la Croix Bricard et sur une petite partie de chemin desservant une habitation route de Piacé.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Travaux du lotissement

Les travaux avancent dans les temps prévus.

Un fossé sera fait entre la route de Montfrein et le lotissement. Ce fossé de déconnexion du lotissement coûtera environ 3500 euros : 2000 euros de création de fossé et de transport de terre et 1500 euros d'achat de terrain (frais de notaire et de bornage inclus).

Un terrain est réservé. Plusieurs personnes sont intéressées et vont être recontactées par le Maire.

Carrefour du monument aux morts

Un bitume supportant un grand passage de véhicules et un aménagement pour sécuriser la circulation doivent être faits sur le carrefour du monument aux morts.

Ces travaux sont à la charge du conseil général. Ce dernier versera une enveloppe budgétaire à la commune qui se chargera de réaliser les travaux. Une étude sera effectuée par le bureau d'études du conseil général.

Réfection du lavoir

Des pêcheurs utilisant le lavoir pour y amarrer leur barque proposent de participer bénévolement à la réfection de celui-ci. Le comité d'animation pourrait être sollicité pour l'organisation et la commune pourrait fournir les matériaux.

Modification des horaires de travail d'un agent

L'organisation du travail du cuisinier (préparation, nettoyage et tâches administratives) nécessite que ces horaires soient modifiées ainsi :

23h30 à la cantine au lieu de 21h
11h30 à la commune au lieu de 14h

Service civique

Plusieurs candidatures ont été examinées. Une personne présente un intérêt certain pour ce poste et habite la commune. Elle a un profil adapté. Elle prendra le poste au 1er janvier 2015.

Cérémonie du 11 novembre et 70^e anniversaire de la Libération

Cette année, pour le centenaire du début de la première guerre mondiale, une exposition intitulée «Les Saint-Aubinois dans la grande guerre» réalisée par les élèves de la classe de CM1-CM2 de Monsieur Lépinette, Jean-Marc Ory, bénévole et des élus municipaux se tiendra durant la semaine

du 11 novembre avec le concours du comité d'animation, de l'association des anciens combattants, de Génération Mouvement et du Souvenir Français.

A l'occasion du 70^e anniversaire de la Libération, une conférence sur la vie dans notre région sous l'occupation aura lieu le vendredi 15 novembre, présentée par Andrée Dupont-Thiersault, résistante, déportée, membre du réseau BOA d'Assé-le-Boisne et Jacques Chesnier, historien, membre de MER (Mémoire et Espoirs de la Résistance). Cette soirée est organisée par la municipalité de Saint-Aubin et le comité d'animation.

D'autres expositions et conférences sont envisagées, notamment une conférence de la Ligue de Protection des Oiseaux.

Questions diverses

Illuminations de Noël

Des devis ont été demandés. Le choix sera fait par des conseillers municipaux et des membres du comité d'animation. L'installation aura lieu le 29 novembre.

Le marché de Noël de l'école aura lieu le 5 décembre.

Salle des associations

Maurice Vinette supervisera désormais les locations de la salle des associations et notamment effectuera les états des lieux.

Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien de la taxe d'aménagement à 1 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.